



## **Normes et modalités d'évaluation des apprentissages**

### **Document d'information aux parents**

***École Lucien-Guilbault  
Secteur PFAE - FPT  
Année scolaire 2021-2022***

*Version juillet 2021*

Le document suivant contient des informations qui résument les normes et modalités d'évaluation des apprentissages à l'École Lucien-Guilbault **secteur secondaire - PFAE - FPT**. En raison des modifications apportées au régime pédagogique par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur, nous avons maintenant un bulletin national unique. Toutefois, le bulletin d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) qui fréquente une classe spécialisée présente certaines particularités, comme c'est le cas pour le bulletin que nous utilisons. Dans ces quelques lignes, nous aimerions vous apporter quelques précisions au sujet du bulletin et du plan d'intervention.

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Pour accéder à la formation préparatoire au marché du travail (FPT), l'élève doit :

- Avoir 15 ans au 30 septembre de l'année en cours;
- Ne pas avoir les acquis du primaire en français et en mathématique;
- Avoir la capacité d'aller en stage de manière autonome dès la deuxième année du programme.

### **CHEMINEMENT SCOLAIRE**

La formation préparatoire au marché du travail s'échelonne sur 3 ans et elle conduit à l'obtention d'un certificat officiel remis par le MEES, auquel s'ajoute un bilan annuel des apprentissages (bulletin) émis par l'école.

### **LE BULLETIN**

Pour porter un jugement au bulletin l'enseignant s'appuie sur les Programmes de formation de la FPT, les progressions des apprentissages et les cadres d'évaluation. Trois des quatre compétences non disciplinaires seront elles aussi évaluées au courant de ses trois années de formation soit: exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe.

Toutes les matières seront évaluées à chacune des deux étapes cette année. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur les apprentissages que votre enfant aura faits à partir des travaux, des situations d'évaluation, des rapports de laboratoire, des observations, etc.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca>

### **NORMES DE PROMOTION :**

Un élève ayant réussi son cours d'Insertion professionnelle à la deuxième et à la troisième année de son parcours recevra un certificat officiel décerné par le MEES. Effectivement, un certificat de formation préparatoire au travail peut être décerné par le ministre à l'élève qui a suivi au moins 2700 heures de formation et qui a réussi la matière Insertion professionnelle d'une durée de 900 heures. Il sera alors qualifié.

Volet pratique (stage) : « Certains élèves de la *Formation préparatoire au travail* pourront accéder à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé s'ils ont réussi la matière Insertion professionnelle à la deuxième année de leur formation et s'ils répondent aux exigences du métier choisi. Le cas échéant, ils pourront, au cours de la troisième année, suivre le programme de préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, à même le temps prescrit pour la matière Insertion professionnelle. Cette passerelle leur permettra, s'ils satisfont les conditions de sanction, d'obtenir un certificat de *Formation à un métier semi-spécialisé*, avec mention de ce métier. »

## **LE PLAN D'INTERVENTION / TEVA**

Le plan d'intervention mis en place permet de rendre accessibles les moyens nécessaires à la réussite scolaire du jeune. Il vise à définir les besoins prioritaires de l'élève, à préciser ses principaux objectifs de travail, à orienter les stratégies d'intervention et à planifier les services complémentaires à lui offrir tout en permettant une concertation entre l'élève, ses parents et les intervenants scolaires.

Lors de leur cheminement dans la formation préparatoire au marché du travail, l'École a la responsabilité de transformer le plan d'intervention en une démarche de transition de l'école vers la vie active (TEVA). La TEVA a pour objectif d'assurer au jeune, ainsi qu'à sa famille, des services de qualité accessibles, complémentaires et en continuité, qui répondent aux besoins et aux aspirations de son projet de vie, autant au niveau personnel que professionnel. Je vous invite à parcourir le document suivant pour en savoir plus ([Espace parents / L'orientation de mon jeune](#)).

À chacune des années, le plan d'intervention ou la TEVA de l'élève sera revu et ajusté à la réalité actuelle de ce dernier en collaboration avec la direction et les différents membres de l'équipe-école. Ces objectifs sont révisés au minimum deux fois par année. Lors des rencontres de remise de bulletin, le plan d'intervention ou la TEVA de votre enfant vous sera présenté et discuté avec vous. Il est attendu que les parents ou un proche significatif du jeune participent activement à son projet de vie.

## **L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DU BULLETIN**

L'approche pédagogique axée sur le développement des compétences disciplinaires et l'acquisition de connaissances en vue de réaliser des apprentissages durables et transférables se poursuit. **Il est important de comprendre qu'un résultat au bulletin ne se fait pas par un cumul de notes. L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies.**

Le jugement professionnel des enseignants demeure un élément primordial pour situer l'enfant par rapport aux exigences du programme de formation. La réalité voulant que les élèves qui fréquentent notre école possèdent de grandes difficultés d'apprentissage et certains troubles associés, le jugement professionnel des enseignants doit se fonder sur les besoins particuliers, les forces, les limitations et le rythme d'apprentissage de chacun d'eux. De ce fait, le soutien apporté à l'élève lors de la réalisation de ses travaux et de toutes les tâches d'évaluation aura une incidence sur le jugement et la note accordée.

Leur jugement s'effectue donc à partir des objectifs d'apprentissage personnalisés à l'élève et du niveau de compétence démontré par celui-ci. **Les résultats apparaissant au bulletin représentent le niveau de développement atteint par l'élève par rapport aux objectifs qui ont été fixés pour lui.**

L'interprétation des résultats du bulletin se fait selon le tableau d'équivalence suivant :

<b>Résultats</b>	<b>Cotes</b>
L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui.	A
L'élève répond aux exigences fixées pour lui.	B
L'élève répond minimalement aux exigences fixées pour lui.	C
L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui.	D
Non-évalué : <ul style="list-style-type: none"> <li>● absence prolongée motivée ou autres situations</li> <li>● accompagné d'un commentaire explicatif de l'enseignant</li> </ul>	NE

## LES COMMENTAIRES AU BULLETIN

Pour l'année scolaire 2021-2022, un commentaire témoignant de la progression de l'élève accompagnera le résultat disciplinaire dans toutes les matières.

## PONDÉRATION DES ÉTAPES

Une pondération de 40% sera accordée à la première étape de l'année scolaire 2021-2022 et augmentera à 60% à la seconde.

## LES OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS

Pour appuyer son jugement professionnel, l'enseignant utilise différents outils d'évaluation tels que :

- Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ et SÉ)
- Correction dans les tâches et les travaux quotidiens (fiche d'activité, page de cahier d'exercices, etc.)
- Grille d'observation et d'évaluation
- Questionnaire écrit
- Épreuve (ex. : MEES)
- Entretien privé (entrevue)
- Écoute des interactions des élèves lors d'un travail d'équipe
- Autoévaluation et évaluation par les pairs

## PLANIFICATION ANNUELLE DE L'ÉVALUATION

**Veillez noter que, pour l'année 2021-2022, un décret ministériel a apporté des changements majeurs au régime pédagogique. Ainsi, il n'y aura que deux étapes, et donc deux bulletins complets seront remis cette année. Par bulletin complet, nous entendons que toutes les compétences de toutes les matières prescrites seront évaluées à chacun des deux bulletins.**

Voici une vue d'ensemble de cette planification annuelle.

Année scolaire 2020-2021				
Matières	Formation générale	Années		
		1	2	3
Français	<i>Lire et apprécier des textes variés</i>	150 h.	100 h.	50 h.
	<i>Écrire des textes variés</i>			
	<i>Communiquer oralement</i>			
Mathématique	<i>Résoudre une situation-problème</i>	150 h.	100 h.	50 h.
	<i>Mettre à profit un raisonnement mathématique</i>			
Anglais	<i>Interagir oralement en anglais</i>	50 h.	50 h.	
	<i>Lire, écouter et visionner des textes variés</i>			
	<i>Écrire des textes</i>			

<b>Expérimentations technologiques et scientifiques</b>	<i>Pratique (mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques)</i>	100 h.		
	<i>Théorique (chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique)</i>			
<b>Géographie, histoire et édu. à la citoyenneté</b>	<i>Construire son appartenance au territoire</i>	50 h.	50 h.	50 h.
	<i>Construire son appartenance à la société québécoise</i>			
<b>Éducation physique et à la santé</b>	<i>Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques</i>	50 h.	50 h.	
	<i>Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques</i>			
	<i>Adopter un mode de vie sain et actif</i>			

<b>Autonomie et participation sociale</b>	<i>Manifester son autonomie dans des situations de la vie courante</i>	100 h.	100 h.	50 h.
	<i>Adopter une position réfléchie sur des enjeux tirés de la vie courante</i>			
	<i>Faire une expérience de participation sociale dans son milieu</i>			
<b>Temps non réparti</b>		50 h.	50 h.	50 h.

Importance prépondérante des compétences dans la constitution du résultat disciplinaire

Résultat global pour la discipline

<b>Matières</b>	<b>Formation pratique</b>	<b>Années</b>		
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Préparation au marché du travail</b>	<i>Cerner son profil personnel et professionnel</i>	50 h.	100 h.	50 h.
	<i>Se donner une représentation du monde du travail</i>			
	<i>Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle</i>			
<b>Sensibilisation au monde du travail</b>	<i>Accomplir les tâches inhérentes à différentes situations de travail</i>	150 h.		
	<i>Adopter les attitudes et les comportements appropriés à différentes situations de travail</i>			
<b>Insertion professionnelle</b> <i>(Réussite ou échec)</i>	<i>S'approprier certaines compétences spécifiques d'un ou de plusieurs métiers semi-spécialisés</i>			600 h.
	<i>Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail</i>			

Un certificat de formation préparatoire au travail peut être décerné par le ministre à l'élève qui a suivi au moins **2700 heures de formation** (français, maths, anglais, etc.) et qui a réussi la matière Insertion professionnelle (stages externes) d'une durée de **900 heures**.

## LES COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Étapes	Documents remis et rencontres	Dates de remise
1	<i>Assemblée de parents (virtuelle)</i>	16 septembre
1	<i>Première communication</i>	18 octobre
1	<i>Rencontre parents-enseignants / présentation du plan d'intervention</i>	18-19 novembre
1	<i>Bulletin de l'étape 1</i>	Avant le 28 janvier
1	<i>Présentation des travaux de vos jeunes</i>	Dans la semaine du 9 janvier
2	<i>Rencontre parents-enseignants / révision du plan d'intervention</i>	24-25 mars
2	<i>Présentation des travaux de vos jeunes</i>	Dans la semaine du 19 avril
2	<i>Bulletin de l'étape 2</i>	Au plus tard le 10 juillet
2	<i>Remise du plan d'intervention évalué</i>	Au plus tard le 10 juillet

## LES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Parmi les 4 compétences transversales à évaluer, il y aura une progression suivie pendant le passage de l'élève au secteur secondaire. Cette année, la compétence ciblée sera évaluée à l'aide d'un commentaire aux deux étapes à partir d'observations réalisées tout au long de l'année.

- FPT1 et FPT1+ : *Organiser son travail*
- FPT2 et FPT2+ : *Travailler en équipe*
- FPT3 et FPT3+ : *Exercer son jugement critique*